

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 25/007/2009 (Public)  
ÉFAI  
31 juillet 2009

### **Corée du sud. Amnesty International lance un appel en faveur des ouvriers en grève de Ssangyong, pour qu'ils bénéficient d'un accès sans entrave à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux nécessaires**

Amnesty International a appelé ce vendredi 31 juillet le gouvernement sud-coréen à veiller à ce que les ouvriers en grève de l'usine Ssangyong Motor à Pyeongtaek, dans la province de Gyeonggi, bénéficient d'un accès immédiat et sans entrave à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux nécessaires et à ce que la police se conforme aux normes internationales de conduite pour les responsables de l'application des lois.

Depuis le 16 juillet, la direction de l'usine d'assemblage de voitures empêche tout ravitaillement en nourriture et en eau des quelque 800 ouvriers licenciés de l'usine qui occupent l'atelier de peinture depuis le 22 mai. Depuis le 19 juillet, le personnel médical s'est également vu refuser l'entrée de l'usine par la direction. Les ouvriers protestent contre des licenciements massifs affectant 1 100 d'entre eux.

Les ouvriers en grève rationnent la nourriture, les réserves commençant à s'épuiser. Ils ne peuvent pas non plus se laver ni utiliser les toilettes. Au cours du mois écoulé, des affrontements ont eu lieu entre les ouvriers et plus de 3 000 policiers antiémeutes ainsi que des centaines de membres de sociétés de sécurité privées embauchés par Ssangyong, faisant des blessés des deux côtés. La plupart des ouvriers blessés et des ouvriers occupant l'usine souffrant de maladies chroniques telles que diabète ou hypertension n'ont pu recevoir de soins, la direction empêchant l'accès du bâtiment au personnel médical avec l'aide, semble-t-il, de la police.

Depuis le 19 juillet, des médecins ont été autorisés à trois reprises à se rendre sur place - le 22 juillet pour soigner un homme blessé au visage par un pistolet paralysant Taser de la police, puis les 30 et 31 juillet. Toutefois, des informations font état de grévistes nécessitant des soins médicaux urgents après des actions menées par des policiers ou des membres des sociétés de sécurité privées. Des irritations de la peau et des plaies ont notamment été signalées sur plusieurs personnes touchées par du gaz lacrymogène liquéfié projeté par un canon à eau.

Pour tenter semble-t-il de mettre fin à l'occupation, des hélicoptères de la police lanceraient du gaz lacrymogène liquéfié pendant la journée et maintiendraient le site sous surveillance pendant la nuit depuis le 20 juillet. La direction appelle également les ouvriers à cesser la

grève et diffuse par haut-parleur de la musique à fort volume jour et nuit.

Dirigeants et responsables de l'application des lois ne peuvent en aucun cas tenter de mettre fin à une grève en refusant aux ouvriers l'accès à la nourriture, à l'eau ou à des soins médicaux urgents. Même si une intervention policière est rendue nécessaire parce que les actions de grévistes présentent un risque important de violence à l'égard de personnes ou de dommages graves à des biens, les policiers doivent se conformer aux normes internationales, notamment au Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois. Celui-ci précise que les responsables de l'application des lois peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions. Amnesty International s'inquiète surtout de l'usage fait par la police de pistolets à décharges électriques (Tasers). De telles armes sont potentiellement mortelles et ne devraient être utilisées que lorsque des agents sont confrontés à une menace imminente de mort ou de blessure grave ne pouvant être contenue par des mesures moins extrêmes.